



Canada

Province de Québec

MRC de Lac Saint-Jean-Est

MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi 3 mars 2025 à 19h00, au lieu des sessions du conseil sous la présidence de M. Michel Bergeron, Maire, et à laquelle il y a quorum légal.

Sont	Michel Bergeron maire	Pierre Lévesque conseiller
présents(es) :	Lucien Boily conseiller no.1	no.5 Jean-Denis Morel conseiller
	Jean- Pierre Ménard conseiller no.3	no.6

Sont	Élise Bouchard conseillère	Érik Chassé conseiller no.4
absents(es) :	no.2	

Est également présent

M. Hendrick M. Larouche, directeur général et greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Procès-verbal

2. Exemption de lire les minutes et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 février 2025 et de la séance extraordinaire du 14 février 2025

Administration

3. Acceptation de la liste des comptes à payer, des comptes payés et des salaires pour le mois de février 2025

4. Rapport de dépenses du directeur général - Délégation budgétaire

Résolutions

5. Dépôt du certificat sur le résultat de la période d'enregistrement règlement 2025-02

6. Assumer un déboursé maximum de 2 000\$ à la CDL pour la réparation d'un ponceau de traverse via la rivière Péribonka et la municipalité de Lamarche

7. Démission de la responsable de la bibliothèque

8. Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive

9. Contrat achat photocopieur

Rapport

10. Rapport du maire

Affaires nouvelles

11. Lettre d'appui - École Notre-Dame du Rosaire

Correspondance

12. Remerciement pour le don au centre de ressources pour hommes Optimum SLSJ

Période de questions

13. Période de questions

Levée de l'assemblée

14. Levée de l'assemblée

Mot de bienvenue

31-03-25

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par M. Hendrick M. Larouche, directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

32-03-25

2. EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2025

Le directeur général dépose les procès-verbaux et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal ayant reçu copie au moins quarante-huit heures avant la présente séance.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierre Lévesque

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 février 2025 et de la séance extraordinaire du 14 février 2025 soient adoptés tel que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Administration

33-03-25

3. ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER, DES COMPTES PAYÉS ET DES SALAIRES POUR LE MOIS DE FÉVRIER

2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

ET RÉSOLU

D'accepter les comptes suivants:

Comptes à payer: 269 287.91\$

Comptes payés: 76 013.44\$

Salaires des employés et élus: 34 176.15\$

Grand total: 379 477.50\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussigné, Hendrick M. Larouche, directeur général et greffier-trésorier, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

Hendrick M. Larouche,

Directeur Général et greffier-trésorier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

34-03-25

4. RAPPORT DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DÉLÉGATION BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2020-11 sur le contrôle et suivi budgétaire;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

ET RÉSOLU

Que le conseil reçoive les dépenses inscrites

Fournisseurs	Montant tx incl.	Explications
Couture auto électrique	17.94\$	Pile industrielle

GLS	30.89\$	Frais réception pièces eau potable
Mecalac	200.39\$	Réparation scie mécanique et scie à béton
Pompaction inc.	600.66\$	Pièce pour chlorineuse eau potable
Orizon Mobile	37.77\$	Batterie pour service incendie
Suspension Turcotte Alma inc.	30.97\$	Garde-boue camion incendie
TOTAL 918.62\$		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolutions

5. DÉPÔT DU CERTIFICAT SUR LE RÉSULTAT DE LA PÉRIODE D'ENREGISTREMENT RÈGLEMENT 2025-02

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2025-02 DÉCRÉTANT L'AMÉLIORATION LOCALE AU MONTANT DE 172 306.92\$ - DÉCRÉTER UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 172 306.92\$ POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ D'HYDRO-QUÉBEC SUR LE CHEMIN MOREL

CONSIDÉRANT que le 14 février 2025, le conseil a adopté le Règlement d'emprunt numéro 2025-02 décrétant l'amélioration locale au montant de 172 306.92\$ - décréter une dépense au montant de 172 306.92\$ pour le prolongement du réseau d'électricité d'Hydro-Québec sur le chemin Morel;

CONSIDÉRANT que le 24 février 2025, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu au bureau municipal;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 14 et que le nombre de personnes qui se sont enregistrées pour demander la tenue de ce scrutin est de zéro..

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt numéro 2025-02 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le directeur général dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 24 février 2025 concernant le Règlement d'emprunt numéro 2025-02 décrétant l'amélioration locale au montant de 172 306.92\$ - décréter une dépense au montant de 172 306.92\$ pour le prolongement du réseau d'électricité d'Hydro-Québec sur le chemin Morel.

35-03-25

6. ASSUMER UN DÉBOURSÉ MAXIMUM DE 2 000\$ À LA CDL POUR LA RÉPARATION D'UN PONCEAU DE TRAVERSE VIA LA RIVIÈRE PÉRIBONKA ET LA MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE

CONSIDÉRANT la restauration d'un ponceau reliant le sentier local numéro 251 au ponceau de traverse reliant le sentier de la passerelle numéro 373 à la Pointe

d'Appel et assurant la liaison des trois municipalités régionales de comté est-ouest et nord-sud, le sentier reliant la passerelle à la Pointe d'Appel;

CONSIDÉRANT les retombées touristiques que nous procurent le sentier local no. 254 et la réparation du pont enjambant un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que le travail a été exécuté par les employés de la Corporation économique de Saint-Ludger-de-Milot et tel qu'entendu entre les municipalités de Lamarche et Saint-Ludger-de-Milot;

IL EST RÉSOLU PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel

Que le conseil accepte d'assumer un montant de maximum 2 000\$, à la CDL, afin de partager les coûts de ses travaux et ce en collaboration avec la Corporation de développement de Lamarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

36-03-25

7. **DÉMISSION DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT la lettre de démission reçue le 4 février 2025 mais effective à compter du 1er mars 2025, de la part de Mme Hélène Bouchard, responsable de la bibliothèque;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily

Que le conseil accepte la démission de Mme Hélène Bouchard du poste de responsable de la bibliothèque.

Qu'elle soit retirée des signataires du compte bancaire de la bibliothèque de Lamarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

37-03-25

8. **PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE**

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème «Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge»;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout

au long de l'année;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyen·nes;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierre Lévesque

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

De proclamer la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyen·nes ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge».

De retourner par courriel la résolution à: relationspubliques@mouvementsmq.ca

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

38-03-25 9. CONTRAT ACHAT PHOTOCOPIEUR

CONSIDÉRANT que le photocopieur actuel présente de multiples signes de fin de vie et une hausse des coûts de service;

CONSIDÉRANT que l'achat d'un nouveau photocopieur diminuerait les coûts actuels;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues pour un photocopieur Canon image runner advance DX C3930;

CONSIDÉRANT que le coût de service passera de 0.018\$ par impression noir à 0.008\$ et 0.154\$ par impression couleur à 0.07\$;

IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

Que le conseil accepte la proposition de Mégaburo pour l'achat d'un photocopieur Canon DX C3930 et fax au coût de 13 108.30\$ taxes incluses incluant les frais de transport.L'achat comprend un contrat de service qui inclus le toner, les pièces et la main-d'œuvre au coût de 0.008\$ par impression noir et à 0.07\$ par impression couleur.

D'autoriser le directeur général à signer le contrat d'achat avec Mégaburo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport

10. RAPPORT DU MAIRE

Affaires nouvelles

39-03-25

11. LETTRE D'APPUI - ÉCOLE NOTRE-DAME DU ROSAIRE

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la directrice de l'École Notre-Dame-du-Rosaire pour leur demande de subvention auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques qui est essentielle pour assurer la pérennité du programme éducatif faune, flore et plein air;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily

Qu'une lettre d'appui de la Municipalité de Lamarche soit envoyée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Correspondance

12. REMERCIEMENT POUR LE DON AU CENTRE DE RESSOURCES POUR HOMMES OPTIMUM SLSJ

Période de questions

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h23 et se termine à 19h29.

Levée de l'assemblée

40-03-25

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit levée, il est 19h 30.

Nous soussignés, monsieur Michel Bergeron, maire à la municipalité de Lamarche et monsieur Hendrick Martel-Larouche, directeur général et greffier-trésorier ayant signés le présent procès-verbal, reconnaissons et considérons avoir signé toutes les résolutions qu'y sont contenues.

Michel Bergeron,

Maire

Hendrick Martel-Larouche,

Directeur général et greffier-trésorier

Michel Bergeron, maire

Hendrick M. Larouche, directeur
général et greffier-trésorier
